délibérations 2019 - 11 CR du 20 novembre

COMPTE RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni dans la salle du Conseil, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur NAUDON Jean-Pierre, suite à une convocation individuelle adressée à tous les conseillers en date du quatorze novembre deux mil dix-neuf.

Etaient présents : M. NAUDON, Mme ROUGIER, M. FRITSCH, M. VILLEMIANE, Mme XIMENEZ,

M. BOISSIERES, Mme CHOURY, Mme AVANZINI, M. LIAL, Mme MARTY, M. VARGAS,

M. LESSEIGNE,

Procurations : M. CHAUGIER a donné procuration à M. LESSEIGNE

Excusés : Mme THOMAS-BENEY, M. BERNEDE, Mme FAUVET, Mme PAUILLAC, M. DIDIER, Mme COMBEFREYROUX EYRAGNE

Le compte-rendu de la séance précédente est lu par Mme CHOURY et approuvé à l'unanimité.

M. VARGAS est élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

I. PROJETS D'INVESTISSEMENTS 2020

II. EPIDOR

III. CDC : INFORMATIONS

IV. CCAS : INFORMATIONS

I. PROJETS D'INVESTISSEMENTS 2020

1. Le parking du cimetière : Il doit être réaménagé. Une bonne solution serait de le goudronner et de marquer les places de stationnement. Cet investissement ne doit pas dépasser le plafond des commandes prévu par la CDC.

2. La rue du Cheval Blanc : Le revêtement pourrait être constitué en bicouche, moins cher que l'enrobé, car la rue n'est pas très passante. L'enrobé serait réservé à la place du 8 Mai plus sollicitée par des poids lourds notamment pour les rotations d'enlèvement des poubelles.

3. La rue des Deux Villages : Sa sécurisation doit se poursuivre jusqu'au carrefour des Faures (ralentisseurs ou écluses...). Par ailleurs, sur cette même portion, il convient de finaliser l'effacement des réseaux déjà engagé sur le premier tronçon.

4. L'éclairage public : Il serait opportun de changer progressivement les lampes au sodium par des éclairages à leds. Même si l'investissement est important, l'économie en dépenses énergétiques compenserait rapidement cette dépense.

5. L'affectation du terrain « Gironde Habitat » sur la rue de la Guérenne : Il

avait été évoqué dans un précédent conseil municipal la proposition de réserver ce terrain à la construction de l'EHPAD qui doit remplacer l'actuel établissement au sein de l'hôpital de Sainte Foy-La-Grande. Mais la commune de Pineuilh veut offrir également un emplacement pour cet aménagement. La décision appartiendra aux seuls « décideurs » (qui sont l'hôpital de Libourne, responsable de l'hôpital de Sainte Foy et le bailleur social « Gironde Habitat »). Cependant, le nombre de lits prévus (84) obérant la capacité de terrains constructibles sur l'agglomération de Pineuilh, il n'est pas sûr que cette 2ème option soit viable d'autant que cette commune n'atteint pas le seuil de logements sociaux prévu par la loi. Affaire à suivre.

6. Les matériels communaux :

6-1 : Le chauffe-eau des vestiaires de la salle Marcel Duchant: il faut le remplacer. Deux devis sont actuellement proposés, l'un en électrique (2 012,40 euros), l'autre au gaz (3 714 euros). On sait néanmoins que d'autres techniques existent (pompes à chaleurs, panneaux photovoltaïques, etc,...).

6-2 : La chaudière de la mairie : Après de bons et loyaux services (30 ans), elle arrive en bout de course. Les nouvelles chaudières gaz à condensation sont beaucoup plus performantes. Le 1er devis se monte à 9 902 euros.

6-3 : La vidéo-protection : Il s'agit d'installation de caméras de surveillance sur le territoire de la commune. Cependant, ce système est régi de façon extrêmement précise par la loi et peut présenter des difficultés d'exploitation. C'est pourquoi il serait préférable de se rapprocher de la police municipale de Sainte Foy-La-Grande qui maitrise cette technique dans le cadre d'une mutualisation.

6-4 : La salle Albert Lallier : Dans le cadre de l'action en justice, la procédure suit son cours. Selon l'avocat de la commune, « les réquisitions sont en cours d'instruction ». Sur la base de précédentes évaluations du préjudice subi, le Département octroie à la commune 37 050 euros et la DETR se monte à 35 000 euros. Il serait possible d'effectuer grâce à ces sommes des aménagements supplémentaires dont peut-être un auvent côté ouest, l'installation de la climatisation. M. FRITSCH ajoute qu'il faudrait y installer la WIFI.

6-5 : Les barnums : Les deux barnums de la commune sont bien usés. Un neuf coute 665 euros, le remplacement d'un toit 300 euros. Il parait judicieux de « réparer» les deux toits des actuel barnums et d'en acheter un 3ème neuf.

6-6 : L'atelier municipal : Après les dégradations commises par vandalisme, l'expert doit prochainement évaluer le coût de remise en état. Il faut saluer l'excellent travail de réparation déjà effectué par les agents municipaux.

6-7 : La réfection de la cheminée du presbytère. Cette dernière est prête à s'effondrer. Sa réfection s'élèverait à environ 4 000 euros.

II. EPIDOR

Avec EPIDOR et L'Agence Française pour la Biodiversité (lire par ailleurs l'article paru sur le Sud-ouest le 19 novembre2019), la commune lance son ABC (Atlas de la Biodiversité Communale). Alain Lial sera le référent de cette action.

III. CDC : INFORMATIONS

Le PLUi devrait être validé le 28 novembre 2019. Quant au nouveau cinéma de Sainte Foy-La-Grande, il a été récemment inauguré. C'est un succès car les salles ne désemplissent pas. Enfin dans le cadre de la GEMAPI, l'organisme, en accord avec toutes les communes concernées, gère maintenant l'ensemble du lit du Seignal.

IV. CCAS : INFORMATIONS

Le repas des ainés aura lieu le 14 décembre prochain.

La chorale de Saint Philippe du Seignal animera le dessert.

La prochaine séance du conseil municipal aura lieu le 10 janvier à 18 h 00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

=> Accueil

=> Retour choix délibérations 2019